

RAPPORT D'ACTIVITE 2007



Agglomération de la Région de Compiègne





Armancourt
Maire : Eric Bertrand



Bienville
Maire : Thierry Hochet



Choisy-au-Bac
Maire : Jean-Noël Guesnier



Clairoix
Maire : Laurent Portebois



Compiègne
Maire : Philippe Marini



Janville
Maire : Sadi Guerdin



Jaux
Maire : Christian Navarro



Jonquières
Maire : Baudouin Gérard

SOMMAIRE

	<i>Page</i>
ÉDITORIAL par Philippe Marini	5
● L'AGGLOMÉRATION L'ARC en 2007	6
● ECONOMIE Un parc d'activités consacré à l'innovation	8
De nouvelles entreprises dans les parcs d'activités	9
Des partenaires pour l'emploi	11
Du 6 ^{ème} RHC aux Hauts de Margny	12
● ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR L'ESCOM à Compiègne	14
● GRANDS PROJETS La rocade nord-est	16
Un port pour s'ouvrir sur l'Europe	17
Le nouveau pont urbain et le projet de coeur d'agglomération	20
● URBANISME Les plans locaux d'urbanisme (PLU)	22
Nouveaux quartiers et centre-bourgs	23
La rénovation de l'habitat ancien	25
Une politique de l'habitat	26
● EQUIPEMENT Des équipements pour les communes	27
● TRANSPORTS Des transports en or	28

● ENVIRONNEMENT

La collecte des déchets ménagers

30

Produire une eau de qualité

32

Pour améliorer la gestion de l'eau

33

L'assainissement

34

Prévenir les inondations

36

Des paysages à protéger

38

● TOURISME

Pour un développement touristique

39

● L'AGGLOMÉRATION

L'ARC en chiffres

40

● FINANCES

Le compte administratif 2007

41

Les investissements 2007

42

LES MEMBRES DU BUREAU ET LES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS

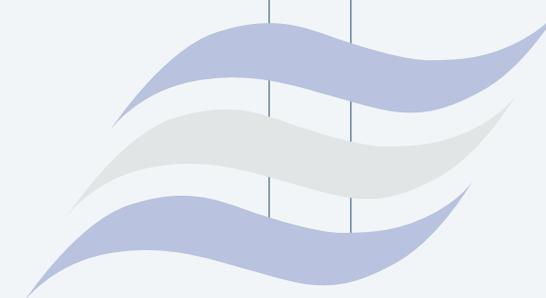
43

LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

44

LES SERVICES

46





En 2007, l'ARC a encore connu une année très riche, comme l'illustre ce rapport d'activité. Notre intercommunalité est présente dans les secteurs clés que sont l'économie, l'environnement, l'aménagement et les transports.

Nous avons mené bon nombre d'actions qui témoignent de notre volonté de répondre aux besoins des habitants et d'améliorer leur vie quotidienne.

C'est ainsi que depuis l'automne dernier, la desserte gratuite par les bus intercommunaux a été largement étendue et que les horaires des transports à la demande Allotic ont été élargis.

Les exemples sont nombreux, depuis nos efforts en matière de collecte et de tri des déchets jusqu'à la construction des bassins d'orage de Compiègne ou l'extension du gymnase de Clairoix.

Des projets essentiels ont considérablement progressé. Le futur pont urbain a été choisi à l'unanimité et il permettra de redynamiser le cœur de notre agglomération. L'impressionnant chantier de la rocade nord-est a débuté. Elle offrira

de nouvelles perspectives à l'aménagement de notre territoire, à commencer justement par la possibilité de repenser le cœur d'agglomération.

Dans le domaine de l'économie et de l'innovation technologique, l'arrivée de l'Ecole supérieure de chimie organique et minérale (ESCOM) à Compiègne et la création du Parc technologique des rives de l'Oise à Venette marquent également des étapes importantes.

L'échelle de l'agglomération donne cohérence et équilibre à nos actions. C'est dire tout l'intérêt d'une intercommunalité qui sait accorder une même place à chaque commune, petite ou grande, et à chaque projet, ambitieux ou modeste.

Philippe Marini
Sénateur-Maire de Compiègne
Président de l'Agglomération
de la Région de Compiègne



L'ARC en 2007

Depuis 2007, l'ARC exerce trois nouvelles compétences.



Ces compétences concernent :

- **L'aérodrome de Margny-lès-Compiègne**

Depuis le 1^{er} janvier 2007, l'ARC a la responsabilité d'aménager, d'entretenir et de gérer l'aérodrome de Margny-lès-Compiègne. Jusqu'en 2006, celui-ci était géré en régie directe par l'Etat.

L'aérodrome couvre 38 hectares qui seront pour l'essentiel consacrés à la pratique des loisirs et des sports aéronautiques. Le site est voisin de celui de l'ancien 6^{ème} RHC en cours de réaménagement par l'ARC. Le transfert de ces 38 hectares s'est effectué à titre gratuit.

- **La mise en œuvre du Sage Oise-Aronde**

L'arrêté préfectoral du 16 octobre 2001 a délimité le périmètre du Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (Sage) Oise-Aronde. Il intéresse 89 communes. Pour permettre la mise en œuvre du Sage au terme de sa procédure d'élaboration, les statuts de l'ARC intègrent désormais cette compétence. En 2008 un syndicat mixte sera créé qui aura la charge de l'ensemble des actions à mettre en œuvre au titre du Sage.

- **La création du port fluvial Paris-Oise à Longueil-Sainte-Marie.**

Ayant reconnu l'intérêt communautaire du projet de création d'un port fluvial à Longueil Sainte Marie, l'agglomération a décidé de participer au syndicat mixte qui conduira cette opération. Il comprend également la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées (CCPE) et le Conseil général de l'Oise.



Robert Ternacle, Maire de Le Meux, Vice-Président, délégué aux relations avec les entreprises, les administrations de l'Etat, du Département et de la Région, Président de la Commission de l'administration, des finances et de la promotion économique du territoire.

L'agglomération continue de se développer, en maintenant ses équilibres et en choisissant le consensus. Tout en respectant les prérogatives des communes, l'ARC continue de mutualiser moyens et services, à l'image des services de transports étendus ou du nouveau service droits des sols.

Les investissements sont à la hausse. Ils ont été multipliés par près de 4 en 4 ans. Et ce en maîtrisant la pression fiscale, avec une des taxes professionnelles les plus basses de France et une taxe d'ordures ménagères à la baisse depuis deux ans.

L'équilibre, c'est aussi savoir développer l'économie, tout en s'attachant à la préservation de notre environnement, ou encore s'attacher à notre attractivité touristique, tout en menant de front de grands projets, tels le futur pont urbain.

L'équilibre, c'est enfin réussir à générer un développement cohérent du territoire s'appuyant sur les atouts de toutes les communes. C'est un gage de réussite pour un essor maîtrisé de notre agglomération.

L'ARC au service des communes

Deux conventions ont été signées en 2005 par l'ARC et chacune de ses 15 communes. Elles permettent à celles-ci de faire appel aux services des marchés publics et au bureau d'études de l'agglomération. La moitié du coût de leur intervention est prise en charge par celle-ci. Pendant leur mission, ces deux services de l'ARC sont placés sous l'autorité du maire.

Le service des marchés peut apporter son aide lors de la passation de marchés et de délégations de service public et dans les procédures de précontentieux. Il peut assurer l'insertion de publicité dans un journal d'annonces légales, la réception des demandes des entreprises et l'envoi des dossiers, la réception des offres et l'ouverture des plis pour les procédures supérieures à 230 000 euros.

Le bureau d'études VRD (voieries et réseaux divers) apporte conseil et assistance à la définition des besoins ainsi qu'une assistance technique. Il peut assurer la maîtrise d'œuvre des chantiers d'infrastructures VRD. C'est dans ce cadre qu'a été rénovée l'école de Jonquières, l'ARC assurant l'étude technique.



Eric de Valroger, Vice-Président, Président de la Commission de l'information et de la communication, délégué aux équipements d'intérêt communautaire et aux relations avec le monde agricole

Si l'ARC est aujourd'hui bien connue et reconnue, nous devons poursuivre nos efforts en matière de communication. La diversité de nos actions nécessite une bonne information des habitants, et même plus largement hors de notre territoire, pour valoriser nos atouts.

Nous tâchons de mettre en avant aussi bien les grands projets que les actions du quotidien. Tous ont été nombreux en 2007.

Notre intercommunalité a également été présente aux grandes manifestations que sont le Prix hippique de l'ARC, la Fête du vol, l'arrivée du Tour de France, le Concours complet international.

J'attache une importance particulière à la valorisation de notre attractivité économique. Plusieurs signes encourageants ont émaillé cette année, avec le succès des Vœux de l'ARC, les visites de nouvelles implantations réussies et l'enthousiasme suscité par l'arrivée de l'Ecole supérieure de chimie organique et minérale.

Le développement de l'ARC se doit d'être assorti d'une communication en conséquence, pour démontrer son dynamisme et sa préoccupation de rester proche de ses habitants.

L'AGGLOMÉRATION

L'ARC en 2007

Un parc d'activités consacré à l'innovation

Le Parc technologique des rives de l'Oise à Venette a accueilli ses premières entreprises.

Cette réalisation est le signe de la volonté qu'a l'Agglomération de soutenir l'innovation.

L'ARC a acquis en mai 2006 l'ancien site industriel AKZO-Nobel. Il est situé à Venette, entre la RN 31 et l'Oise, couvre 9 hectares et présente de nombreux atouts. Il est proche du coeur d'agglomération et voisin de l'usine Robbe-Novance. Celle-ci fabrique un biocarburant, le Diester® et elle a d'importants projets de développement.

La superficie du site, dans une agglomération où le foncier est rare, les aménagements existants qui étaient de qualité et pouvaient être réutilisés, ont également déterminé le choix de l'agglomération.

L'aménagement du Parc technologique des rives de l'Oise répond à plusieurs objectifs :

- accueillir des entreprises innovantes issues notamment du centre de transfert de l'UTC ainsi que les antennes complétoises des deux pôles de compétitivité Industries et Agro-ressources et I-Trans,
- permettre le développement et l'extension de Robbe-Novance grâce à la rétrocession d'un hectare de terrain pour la création d'un parking poids lourds et l'extension de l'usine.

Le site comprend un hôtel de projets à vocation technologique de 1500 m², dont 150 m² de laboratoires, et 8 anciennes cellules de stockage réaménagées en ateliers et en plateformes d'essais.

L'ARC a assumé les coûts d'acquisition et d'aménagement des bâtiments, des voiries et réseaux avec le concours de

l'Etat, du Conseil régional et du Conseil général.

La gestion de l'hôtel de projet et des ateliers techniques a été confiée à une petite équipe qui a pour objectif d'équilibrer le budget de fonctionnement.

Depuis début mars 2008, quinze entreprises se sont installées au Parc technologique des rives de l'Oise qui a été aménagé en un temps record (quatre mois). Il est donc rempli pour l'heure à la moitié de sa capacité.

Les travaux vont se poursuivre avec la réfection de la voie d'accès et la réalisation d'un rond-point puis d'aménagements paysagers.

Le coût de l'aménagement :

7,7 millions d'euros dont :

- Achat du site : 2,3 millions d'euros
- Réhabilitation des bâtiments : 2,2 millions d'euros
- Aménagement du giratoire et des accès : 1,6 million d'euros
- Voies et réseaux divers : 1,6 million d'euros.

Les financements :

ARC : 3,5 millions d'euros
 Conseil régional de Picardie : 2,2 millions d'euros
 Conseil général de l'Oise : 1,5 million d'euros
 Etat : 500 000 euros.



Le Parc technologique des rives de l'Oise à Venette.



Depuis sa création, l'intercommunalité compiégnoise a aménagé 13 parcs d'activités qui représentent quelque 10 000 emplois.

Le Parc tertiaire et scientifique à La Croix-Saint-Ouen

Ce parc de 23 ha a été créé en 1992 pour accueillir des entreprises tertiaires et scientifiques auxquelles il offre un environnement de qualité inspiré des campus anglo-saxons. 22 entreprises y sont actuellement installées. Elles comptent au total 400 emplois. 70% sont de nouveaux emplois.

Cinq projets sont en cours de réalisation au Parc d'activités :

- La société Holdis réalise 3 bâtiments tertiaires en R+1, totalisant 3 100 m² de surfaces construites. Ce programme de bureaux, nommé Holdiparc, est déjà entièrement commercialisé. Les immeubles seront livrés aux futurs occupants entre mai et juillet 2008.
- La construction d'un immeuble de bureaux et de laboratoires de 2 400 m² destiné à Thor Personal Care a démarré en janvier 2008.
- Le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise (SMVO) implante son siège sur une surface de 1 100 m². La consultation des architectes est en cours.

De nouvelles entreprises se sont installées, comme ici au Parc tertiaire et scientifique de La Croix-Saint-Ouen avec le chantier Holdiparc.

- Aubarne Promotion a commencé au 1^{er} trimestre 2008 la construction d'un immeuble de 960 m² pour la direction régionale de Sogea Picardie.

- L'immeuble Millenium va faire l'objet d'une extension de 1 300 m² ; il a pour vocation d'accueillir des entreprises technologiques.

Ces cinq projets totalisent 8850 m² de surface hors d'oeuvre nette. Ils représenteront environ 300 emplois supplémentaires pour ce parc d'activités.



De nouvelles entreprises dans les parcs d'activités

De nouvelles entreprises dans les parcs d'activités

Au Bois de Plaisance, La Poste construit une plateforme de préparation et de distribution de courrier.



Les Longues Rayes à La Croix-Saint-Ouen :

Ce parc d'activités de 12 ha est destinée aux entreprises industrielles légères, à l'artisanat et aux services. Pro Industrie, entreprise de services à l'industrie, spécialisée dans le traitement de l'air, s'y est installée en 2007. Elle sera suivie par les entreprises Guinet, La Rivière et Apollo Instruments. Avec 26 entreprises et 500 emplois, Les Longues Rayes affichent complet.

Le parc du Valadan à Clairoix accueille également des entreprises artisanales. En 2007, l'entreprise d'électricité Ledrappier s'y est installée et elle héberge dans son bâtiment une autre activité artisanale. Le bâtiment de la société PRC, entreprise du secteur du bâtiment, est en cours de réalisation au Valadan.

Dans **la zone de loisirs de Jaux** le restaurant La Boucherie a ouvert en juillet 2007. Deux autres chantiers ont démarré début 2008 : une plaine de jeux pour enfants et un hôtel 3 étoiles.

Au Bois de Plaisance, La Poste a commencé en février 2008 la construction d'une plateforme de préparation et distribution du courrier.

Citons enfin les projets d'extension de Placoplatre et d'Uranie International dans la zone industrielle de Le Meux et de Bourjois-Chanel dans la ZAC de Mercières.

Le projet de Parc artisanal des Prés Moireaux à Saint-Sauveur a fait l'objet en 2007 d'études précisant les conditions de sa réalisation.

Ce parc, prévu de longue date, figure au Schéma directeur qui, en 2000, a défini les grandes orientations de l'aménagement de l'agglomération.

Il répond à une demande de la commune qui souhaite conserver ses entreprises tout en réaménageant le centre bourg où certaines sont installées. Il répond aussi à la demande de ces entreprises qui souhaitent disposer de terrains mieux adaptés à leur activité.

Ce nouveau parc d'activités, de taille modeste, couvrira 5,7 hectares (dont seulement 4,1 hectares seront cédés aux entreprises). Il sera éloigné du centre bourg et bien intégré à son environnement naturel.

Il devrait accueillir une dizaine d'entreprises représentant une centaine d'emplois. Il abritera un crématorium isolé par un talus et des arbres et il aura sa propre route d'accès.

Son financement sera partiellement assuré par la ventes des terrains, l'ARC prenant en charge le déficit.

Un schéma d'équipement commercial

L'objectif de ce schéma, qui est en cours d'élaboration, est, à partir d'un diagnostic, de développer une complémentarité entre le commerce du coeur d'agglomération (y compris Margny) et le commerce périphérique. Le diagnostic vient d'être remis aux élus. Il fait apparaître les atouts et les faiblesses de l'un et de l'autre site. Il permettra d'arrêter d'ici la fin de 2008 un programme d'actions qui pourra concerner l'ensemble des commerces de l'agglomération.



La Mission Locale du Pays compiégnois et du Pays des Sources accueille les jeunes gens, âgés de 16 à 25 ans et sortis du système scolaire. En 2007, ils ont été 2718 à pousser la porte du 3, rue de l'Anthémis où un suivi personnalisé est proposé à chacun.

En 2007, la Mission Locale a reçu davantage de 16-17 ans, les 18-21 ans restant les plus nombreux (49%). Le nombre de jeunes trouvant un emploi a fortement augmenté (+32%).

Deux dispositifs de soutien ont donné de très bons résultats : les parrainages et le dispositif Civis. Quatorze parrains, connaissant bien leur secteur d'activité et ses critères de recrutement participent à l'accompagnement des jeunes et ce réseau s'étoffe.

Le Civis propose un accompagnement renforcé, une priorité d'accès à certains contrats, une couverture sociale et la possibilité de percevoir une indemnité.

La Mission Locale a également développé ses partenariats dans différents domaines : emploi, formation, social... C'est ainsi qu'avec l'Armée de terre, qui est un des plus gros recruteurs actuels, elle a monté, dans les casernes, une action de découverte des métiers. Autre partenaire important, le Centre Défense 2^{ème} chance de Margny.

Dans le cadre du Plan de rénovation urbaine (PRU) de Compiègne, de nombreuses actions de la Mission Locale permettront une découverte des métiers du bâtiment.

La Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays compiégnois (MEF) qui accueille les personnes de plus de 25 ans, participe également au PRU et a noué dans ce cadre de nombreux partenariats.

Mission Locale : 3, rue de l'Anthémis à Compiègne 03 44 36 34 44.

MEF : 3, rue de l'Anthémis à Compiègne 03 44 36 34 34.



Oise-Est Initiative aide les repreneurs et créateurs d'entreprises à monter les dossiers financier et technique de leur projet et leur accorde des prêts d'honneur à 0%, sans garantie ni caution.

Ces prêts, dont le montant est en moyenne de 8 000 euros, renforcent les fonds propres du créateur ou du repreneur et lui facilitent l'accès à un prêt bancaire.

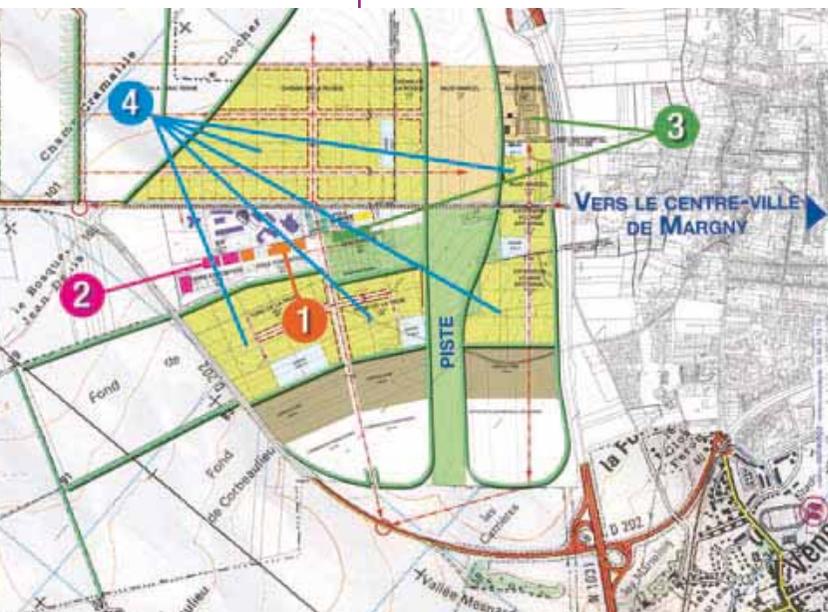
L'Association du Pays Compiégnois dont fait partie l'ARC a adhéré à Oise-Est Initiative en avril 2002. Depuis cette date, 140 prêts d'honneur ont été accordés pour l'ensemble du Pays compiégnois. Ils ont aidé à la création ou au maintien de 388 emplois dont 286 pour l'Agglomération de la Région de Compiègne. Plus d'un million d'euros a été prêté depuis 2002, dont 825 000 euros pour l'ARC.

Contact :
Emilie Auvray - 03 44 41 83 26
ccpe.economie@wanadoo.fr

Des partenaires pour l'emploi

Du 6^{ème} RHC aux Hauts de Margny

L'ARC a commencé à réaménager cet ancien site militaire.



Le site du 6^{ème} RHC couvre 230 hectares dont la plus grande partie se trouve à Margny. Le 6^{ème} Régiment d'hélicoptères de combat l'ayant quitté en juin 2007, l'Agglomération de la Région de Compiègne a défini, avec le concours de la Mission de réalisation des actifs immobiliers de l'armée (MRAI), les principes de son réaménagement et engagé une première phase de travaux.

Son premier objectif est de mettre en valeur les bâtiments existants, en créant le parc d'activités prévu sur le plateau de Margny par le Schéma directeur, et d'en faire un véritable prolongement du cœur d'agglomération.

Il sera structuré par deux voies de circulation :

- l'axe historique constitué par la RD 935 qui mène au centre de Margny et à Compiègne,
- un nouvel axe est-ouest relié à la RD 202 conduira à la voie rapide.

Il comprendra :

1 Un pôle de formation

La présence du Centre Défense 2^{ème} chance, ouvert depuis juin 2007, doit favoriser sa création. Il réunirait des formations aux métiers de l'aéroportuaire, du bâtiment et des travaux publics et de la logistique. Ce projet est en cours

Le projet d'aménagement des Hauts de Margny sur l'ancien site du 6^{ème} régiment d'hélicoptères de combat.

d'étude pour vérifier sa pertinence et son dimensionnement.

2 Le pôle évènementiel

Les vastes hangars de l'ancien site militaire pourraient accueillir des manifestations familiales et festives, des foires-expositions, des salons, voire des concerts. Ce projet est également à l'étude pour définir les conditions de sa faisabilité.

3 Le pôle d'activités de loisirs

comprendra l'aérodrome en cours de réorganisation et les terrains de football aménagés en 2007. D'autres projets pourraient voir le jour.

4 Le pôle entreprises regroupera celles-ci par familles d'activité : artisanat, négoce, service aux entreprises...

Le site des Hauts de Margny domine l'Oise et il est visible de très loin. Son aménagement aura donc un grand impact sur les paysages de l'agglomération. C'est pourquoi l'ARC s'attache à ce que son urbanisation crée un paysage de qualité.

Des axes verts sont prévus et un soin particulier sera apporté au traitement de la limite du coteau qui surplombe Margny. Des pistes cyclables ou des voies piétonnes relieront Margny à Bienville et Coudun.

À terme, les bus urbains desserviront également le site.



La fête du vol organisée le samedi 17 novembre 2007 par l'ARC et le Festival du Film à l'aérodrome de Compiègne-Margny.



Des bassins permettront l'infiltration sur place des eaux de pluie et participeront à l'aménagement paysager des Hauts de Margny.

2007 a vu la réalisation des premiers aménagements des Hauts de Margny. Des négociations ont été engagées avec l'armée pour le rachat du site.

Le Centre Défense 2^{ème} chance accueillait, début 2008, 130 stagiaires avec pour objectif à terme 230 jeunes en formation. Ce centre donne une formation de base à des jeunes en grande difficulté scolaire et sociale, sans diplôme ni emploi, et les prépare à suivre une formation professionnelle.

Les terrains de football

Les travaux ont commencé en février 2007. Leur inauguration est prévue en septembre 2008. Ces terrains sont destinés aux stagiaires du Centre Défense 2^{ème} chance et aux clubs.

L'aérodrome

L'ARC en est désormais propriétaire. Elle y maintiendra l'activité actuelle d'aviation légère et de loisirs. Les avions (mais non les planeurs) vont être transférés dès l'été 2008 sur l'ancien site militaire ce qui permettra :

- une nouvelle utilisation des terrains actuels de l'aérodrome,
- la création d'un pôle d'activité autour de l'aviation de loisirs avec, par exemple, un restaurant dans le bâtiment de la tour de contrôle et un musée de l'aviation.

Le calendrier

- Les terrains de l'armée sont en cours d'acquisition par l'Agglomération de la Région de Compiègne.
- La modification des documents d'urbanisme de l'agglomération (Schéma directeur et plan local d'urbanisme) sera engagée dans les prochains mois.
- La définition du projet d'aménagement et des accès au site des Hauts de Margny s'effectuera à partir des études de faisabilité au cours du 1^{er} semestre 2008.
- Le transfert de l'aérodrome dans trois des hangars libérés par le 6^{ème} RHC est prévu en juillet 2008.

L'aménagement des Hauts de Margny se fera par étapes et prendra plus de dix ans.

Une vue de l'ancien site militaire et des premiers aménagements des Hauts de Margny : Centre Défense 2^{ème} chance, terrains de football...

ECONOMIE

Du 6^{ème} RHC aux Hauts de Margny



L'ESCOM à Compiègne

L'École supérieure de chimie organique et minérale (ESCOM) s'installe à Compiègne dans le cadre d'un partenariat renforcé avec l'Université de technologie de Compiègne (UTC). Dès septembre 2008, elle accueillera ses étudiants dans un bâtiment en cours de construction. Avec l'ESCOM, le Compiégnois mise sur la chimie verte.

Grâce au soutien du Conseil régional de Picardie, du Conseil général de l'Oise et de l'Agglomération de la Région de Compiègne, l'ESCOM, jusqu'ici installée à Cergy (Val d'Oise), arrive à Compiègne. Ce rapprochement va lui permettre de participer aux travaux du pôle de compétitivité à vocation mondiale Industries et Agro-Ressources, c'est à dire au pôle de la chimie verte constitué par les régions Picardie et Champagne-Ardenne dont l'UTC est l'un des moteurs.

L'objectif de la chimie verte est la conception, le développement et l'élaboration de produits et de procédés chimiques issus de plantes et non plus du pétrole. Ces produits et ces procédés réduisent ou éliminent l'utilisation et la synthèse de produits dangereux pour l'environnement et les usagers.

Le partenariat UTC-ESCOM a déjà permis des rapprochements en matière d'enseignement et de recherche. Une unité de recherche mixte a ainsi été créée depuis la rentrée 2007.

Consciente de l'intérêt de l'arrivée de 500 élèves-ingénieurs, de 200 chercheurs et de 50 personnes assurant l'administration de l'école, l'ARC s'est largement impliquée dans ce dossier. Un véritable partenariat entre tous les acteurs publics et privés a permis de réaliser en un temps record ce projet.

Grâce à la mobilisation immédiate du consortium Sodéarif-Brézillon (groupe Bouygues), qui a mis en place pour ce projet une équipe spécialisée, et à la disponibilité conjointe de l'ESCOM, de l'UTC et de l'ARC, le nouveau bâtiment pourra accueillir ses étudiants dès la rentrée 2008. Une vraie performance, puisque la convention de partenariat avec l'UTC a été signée le 6 avril 2007 et que les travaux ont commencé début novembre.

Le bâtiment réalisé par Sodéarif aura une surface de 2 700 m², comprenant 7 laboratoires, une salle informatique, des locaux techniques, des bureaux, une salle de réunion, un "espace vie étudiante", un



Le futur bâtiment de l'ESCOM (à gauche) et le chantier en cours (à droite).

parking et des espaces verts.

Cette construction, dont l'esthétique et l'intégration environnementale ont été particulièrement soignées, a été conçue par l'architecte parisien Michel Rémon (qui a réalisé notamment l'Ecole nationale supérieure des ingénieurs d'arts chimiques et technologiques à Toulouse et les laboratoires de la Police technique et scientifique à Ecully). Le coût de ce projet est de 8,55 millions d'euros. Il est financé à parts égales (2,85 millions d'euros chacun) par l'ARC, le Conseil général de l'Oise et le Conseil régional de Picardie.

Ces locaux seront complétés par le réaménagement du Centre de transfert de l'UTC, situé à proximité. Des salles de travaux dirigés, des laboratoires de langues et un laboratoire vont y être créés.



L'ESCOM est un établissement d'enseignement supérieur privé, créé en 1957, reconnu par l'Etat.

L'ESCOM forme en 5 ans des ingénieurs chimistes adaptés aux besoins du monde professionnel. Pour cela, elle leur apporte une formation scientifique et technique mais aussi humaine, économique et sociale ainsi qu'une préparation à la vie professionnelle et une ouverture à l'international.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'ESCOM à Compiègne

Une nouvelle résidence pour les étudiants compiégnois.

En construction à proximité du rond-point de Mercières, à Compiègne, une nouvelle résidence sera achevée pour la prochaine rentrée universitaire. Ses deux bâtiments, en bois et à consommation réduite d'énergie, compteront 96 chambres au total. Picardie Habitat construit cette résidence sur un terrain aménagé par l'ARC. La gestion en sera confiée au CROUS. Le coût de ce chantier est de 5 millions d'euros. Le Conseil régional de Picardie et le Conseil général de l'Oise participent à son financement.



La rocade nord-est

Avec ses 2 143 mètres, le viaduc de la rocade nord-est sera l'ouvrage le plus long de Picardie.

Pesant 38 400 tonnes et haut de 17 mètres, le viaduc de la rocade nord-est sera soutenu par 37 piles. Il reliera le carrefour du Buissonnet à Choisy-au-Bac au rond-point des Tambouraines à Clairoix, en enjambant une zone inondable.

Le viaduc devrait être livré en septembre 2009. Pour achever la rocade et le contournement nord-est de Compiègne, il restera des travaux de raccordement à effectuer, avec notamment la construction de 2 giratoires côté clairoisien, et d'un côté cosacien.

La rocade nord-est, longue au total de 4,3 km, reliera la RN 31 et la RN 32 et elle facilitera la circulation. Elle désengorgera le sud de l'agglomération, en permettant le contournement de Compiègne par le nord-est. Les véhicules venant de l'ouest (Rouen, Beauvais) et du sud

(Paris, Creil) et se dirigeant vers l'est (Soissons, Reims) seront ainsi déviés des axes qui longent Compiègne par le sud, en bordure de forêt.

La réalisation de la rocade nord-est sera complémentaire de la construction du futur pont urbain et permettra au cœur d'agglomération de connaître un nouveau dynamisme.

Son ouverture est prévue fin 2010 ou début 2011. En 2020, ce sont 22 000 à 25 000 véhicules qui devraient l'emprunter.

Le financement

Le viaduc : 52 millions d'euros
État : 36,5 millions d'euros dont 34,4 millions au titre de l'AFITF (Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France).

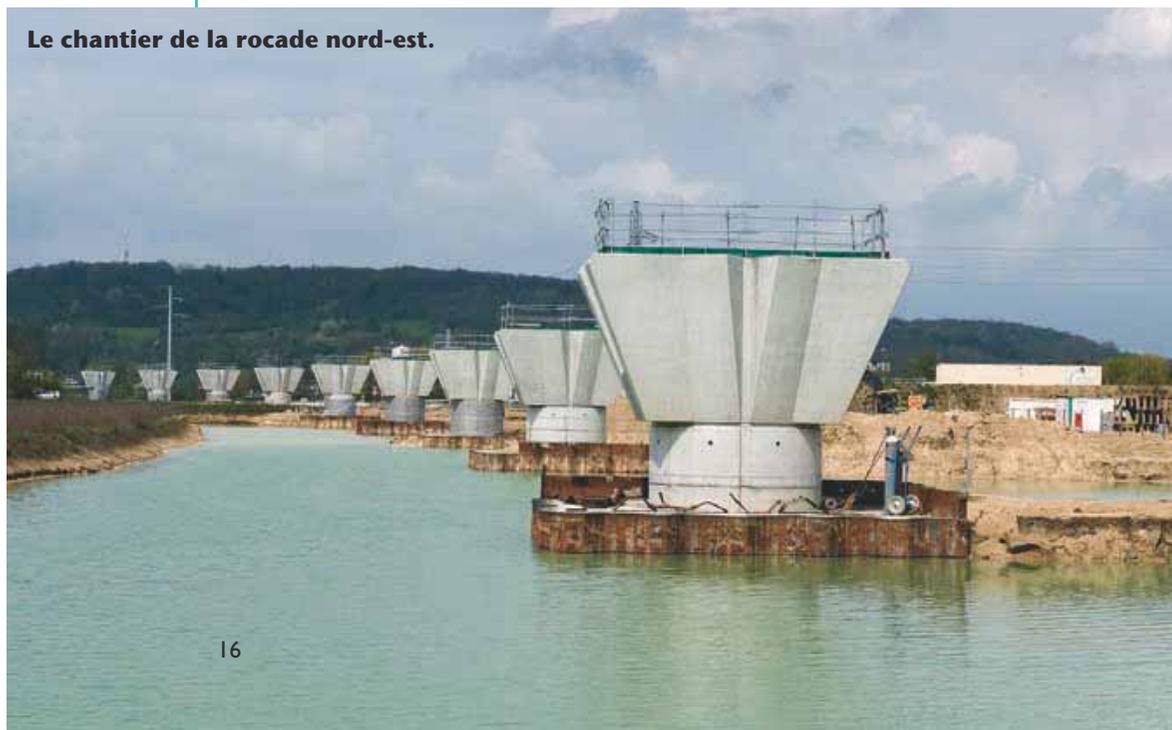
ARC : 11,7 millions d'euros ramenés à 9 millions d'euros grâce aux 2,7 millions apportés par le Conseil régional dans le cadre du Contrat régional d'agglomération.

Conseil régional de Picardie : 2,1 millions d'euros portés à 4,8 millions d'euros compte tenu des 2,7 millions d'euros du Contrat régional d'agglomération.

Conseil général de l'Oise : 1,7 million d'euros.

Les ouvrages de raccordement : 33 millions d'euros. Il reste environ 33 millions d'euros à financer par l'Etat, le Conseil régional et l'ARC.

Le chantier de la rocade nord-est.



Le futur port fluvial sera aménagé au noeud des voies de communication de premier plan que sont l'autoroute A1, l'Oise à grand gabarit et la ligne ferroviaire Paris-Bruxelles.

Ce projet est porté par la Mairie de Longueil, la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées, l'Agglomération de la Région de Compiègne et le Conseil général de l'Oise avec la participation de l'Europe, de l'Etat, de Voies Navigables de France et du Conseil régional de Picardie.

Ce port fluvial sera installé sur le site

de Paris-Oise, plate-forme logistique majeure de 173 hectares, aménagée par OGIC (groupe AXA), dont la commercialisation a commencé en 1996. Quatre entrepôts d'une surface totale bâtie de 130 000 m² viennent d'y être construits. Plusieurs prestataires de transports et logistique, leaders dans leur domaine, sont installés à Paris-Oise : Norbert Dentressenge, Schenker, Danzas, Faure et Machet.

La perspective de réalisation du projet Seine-Nord Europe, canal à grand gabarit qui, à partir de Compiègne, reliera en

Un port pour s'ouvrir sur l'Europe

Le port fluvial Paris-Oise verra le jour à Longueil-Sainte-Marie sur 23 hectares situés en bordure de l'Oise, à proximité de l'échangeur Compiègne-sud de l'autoroute A1 Paris-Bruxelles-Amsterdam et de la voie ferrée Paris-Bruxelles.



Le port fluvial Paris-Oise sera situé au sud-ouest de Compiègne, au débouché du futur canal à grand gabarit Seine-Nord Europe.

Un port pour s'ouvrir sur l'Europe

Le calendrier de réalisation

2008 : rédaction d'un cahier des charges pour une étude de faisabilité de type «Évaluation Préalable» à un partenariat public privé (PPP).

Mars/Avril 2008 : Consultation.

Avril /mai 2008 : Choix du prestataire et lancement de la mission.

Mai/novembre 2008 : Mission d'Évaluation Préalable.

Décembre : validation des modalités d'investissement et de gestion du projet.

Janvier/novembre 2009 : (si Partenariat Public Privé) : dialogue compétitif

Début 2010 : travaux.

2013 le grand Bassin parisien au Nord-Pas-de Calais et à l'ensemble du bassin rhénan (Benelux, Allemagne) via l'Oise a conduit à accélérer le projet d'un port fluvial sur le site de Paris-Oise.

C'est aujourd'hui un des projets majeurs en matière d'infrastructures de transport pour la Picardie et le nord de la France.

L'intérêt économique du port fluvial

Il sera parfaitement relié dès sa mise en service aux ports du Havre et de Rouen et, à l'ouverture de Seine-Nord Europe, à l'ensemble des ports de la mer du Nord. Il permettra à la Picardie de disposer d'un point d'entrée pour ses échanges internationaux.

Il répondra aux besoins de transport et de logistique des chargeurs du sud de la Picardie et du nord de l'Île-de-France (en particulier pour ceux installés dans les zones logistiques proches de l'aéroport de Roissy).

Une étude de marché réalisée par Eurotrans a montré la forte attente des armateurs, des transporteurs et des chargeurs, c'est-à-dire de l'ensemble de la chaîne logistique. Le transport fluvial présente en effet un avantage compétitif particulier pour les pondéreux, les céréales et les conteneurs, ces derniers étant la cible privilégiée du futur port fluvial de Longueil-Sainte-Marie.

A court terme, les besoins identifiés concernent principalement le trafic de

conteneurs à destination des ports du Havre et de Rouen.

Le trafic attendu est de 25 000 conteneurs evp (équivalent 20 pieds) à 2 ans.

L'offre du port fluvial, situé au débouché sud du futur canal Seine-Nord-Europe, se renforcera, lorsque celui-ci sera mis en service, avec la création de lignes en direction de la mer du Nord pour les chargeurs de l'Île-de-France et du sud de la Picardie. Le port fluvial verra son trafic tripler et atteindre 77 000 evp à l'horizon 2025.

Développement durable

L'utilisation du transport fluvial contribuera en outre à la réduction des émissions de CO2 des entreprises et sera créatrice d'emplois.

Les aménagements prévus

La recherche d'un emplacement pour un port fluvial proche de Compiègne remonte à 2002. Le site de Longueil-Sainte-Marie a rapidement été identifié comme stratégique. La faisabilité technique et la rentabilité à court terme de la plateforme ont ensuite été démontrées par des études techniques et économiques.

La Communauté de communes de la Plaine d'Estrées (CCPE) et la Mairie de Longueil-Sainte-Marie ont élaboré le projet, avec le soutien technique de l'Agglomération de la Région de Compiègne et du Conseil général.



Un port pour s'ouvrir sur l'Europe

Le port fluvial a vocation à accueillir des services de transports conteneurisés. Le projet consistera à créer une zone de transfert entre la voie d'eau et la route puis la voie ferrée.

Le site identifié couvre 23 ha. Les aménagements prévoient la construction d'un quai (300 m de long), la création des voiries d'accès et des surfaces de stockage et d'un bâtiment de bureaux.

Le financement du port fluvial

Ce projet d'un montant total de 25 millions d'euros pourrait être mené dans le cadre d'un partenariat public-privé. Il sera réalisé en deux étapes.

Le financement de la phase 1 (environ 16 millions d'euros) correspond aux acquisitions foncières et à la création :

- de 300 m de linéaire de quai,
- de 23 500 m² de surface de stockage de conteneurs,
- des voiries internes,
- d'un petit bâtiment de bureaux,
- et à la maîtrise d'œuvre.

Il est assuré grâce à la participation de l'Europe, de l'Etat, de Voies navigables de France, du Conseil régional de Picardie, du Conseil général de l'Oise, de la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées et de l'ARC et à un emprunt de 6 millions d'euros qui sera remboursé par les recettes.

Les acquisitions foncières ont été réalisées en décembre 2007 :

- pour le port fluvial par l'Établissement Public Foncier Local de l'Oise qui en restera propriétaire le temps du montage du projet.

Un syndicat mixte a été créé le 8 février 2008 pour assurer la réalisation et l'exploitation de la plateforme. En font partie la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées, le Conseil général et l'ARC.



Le site du futur port fluvial Paris-Oise à Longueil-Sainte-Marie (entouré de jaune sur la photo)



Le nouveau pont urbain et le projet de cœur d'agglomération

En 2007, l'équipe qui réalisera le nouveau pont urbain a été choisie à l'unanimité. Il s'agit d'Explorations Architecture (Yves Pagès et Benoît Le Thierry d'Ennequin) associé à l'Agence TER (Urbaniste paysagiste) et à deux bureaux d'études (Flint & Neill Partnership et Terrell International).

L'avancement du projet

Les études préalables à ce très important chantier se sont poursuivies en 2007. Parallèlement, plusieurs acquisitions amiables de terrains ont abouti sur la rive gauche et sur la rive droite.

Les enquêtes conjointes relatives à la déclaration d'utilité publique et parcellaire et à l'autorisation, au titre de la loi sur l'eau, du projet de nouveau pont urbain se sont déroulées du 20 décembre 2007 au 31 janvier 2008 en mairies de Compiègne et de Margny-lès-Compiègne. Une exposition les a accompagnées.

La commission d'enquête a rendu un rapport favorable et le Conseil d'agglomération a demandé au Préfet de l'Oise de déclarer d'utilité publique le projet de nouveau pont urbain afin de mener à son terme la procédure d'acquisition des terrains.

En 2008, en même temps que s'achèveront les études de maîtrise d'œuvre et le diagnostic archéologique, les travaux de démolition des bâtiments pourront être engagés.

Les acquis de la concertation

La concertation sur le projet de nouveau pont urbain et de cœur d'agglomération a été engagée en 2003.

Quatre expositions et plusieurs réunions publiques, de nombreux articles dans la presse locale et dans ARC-Infos ont permis aux habitants de l'agglomération de se familiariser avec le projet, de donner leur avis et de formuler des propositions.

Les expositions ont porté successivement sur la localisation du pont, sur la présentation du projet de cœur d'agglomération et sur le concours et les projets présentés par les architectes candidats. La dernière a accompagné l'enquête publique.

A chaque étape de sa présentation, les habitants de l'agglomération ont manifesté leur intérêt pour ce projet et celui-ci s'est enrichi de leurs remarques.

Le choix du pont qui sera construit répond au souhait d'un ouvrage qui s'intègre parfaitement au paysage urbain. Des quatre projets présentés au concours, celui qui a été retenu est le plus harmonieux et le plus léger. C'est aussi celui dont la silhouette est la plus proche de celle d'une passerelle.

Les habitants ont largement approuvé le projet de cœur d'agglomération. L'idée de donner un nouvel essor au centre de l'agglomération figurait dès 2000 au Schéma directeur. L'objectif était alors de privilégier son développement en mettant l'accent sur la densification de



l'habitat et les flux de circulation. Il s'est progressivement élargi grâce aux remarques formulées.

Une place beaucoup plus importante est aujourd'hui faite aux déplacements des piétons et des cyclistes et la moitié de la largeur du pont leur sera réservée.

Le projet de cœur d'agglomération accorde aussi une large place aux projets d'évolution de l'UTC qui sera dotée de nouvelles surfaces destinées à l'enseignement. Sur la rive opposée de l'Oise des logements étudiants seront construits.

La réflexion est maintenant engagée sur la façon de pleinement intégrer le château et les haras au développement touristique du cœur d'agglomération avec en particulier la création d'un centre de congrès.

La concertation se poursuivra et elle portera notamment sur le plan de circulation au centre de Compiègne.

Le projet de cœur d'agglomération et le futur pont urbain ont été présentés le 8 novembre 2007 au Forum des projets urbains qui se tenait à La Défense. Cette manifestation est un rendez-vous majeur de tous les professionnels de l'aménagement urbain en France.



Michel Foubert, Président de la Commission grandes infrastructures, enseignement supérieur, haute technologie, emploi et formation, Président du Groupe de travail urbanisme.

L'enquête publique en vue de la déclaration d'utilité publique du futur pont urbain qui s'est déroulée à Compiègne et Margny-lès-Compiègne de décembre 2007 à janvier 2008 a eu des résultats très positifs.

Très peu de remarques négatives ont été formulées, ce qui nous a permis de vérifier que ce projet est largement approuvé. Il faut y voir le résultat du partenariat impliquant, au sein du Comité de pilotage, les élus des communes les plus concernés, mais aussi ceux de l'ensemble de l'agglomération.

Ce résultat est aussi dû à une communication et à une concertation avec les habitants au moment de toutes les étapes clés. Nous avons pris en compte l'ensemble des remarques formulées.

Cette démarche est celle que nous entendons adopter pour l'ensemble de nos grands projets. Je citerai pour exemple le projet pour le cœur d'agglomération, qui va connaître un élan nouveau, ou encore le développement de l'innovation technologique qui fait l'objet d'un partenariat avec l'UTC à travers Compiègne pôle technologique et le tout nouveau Parc technologique des rives de l'Oise.

Le nouveau pont urbain et le projet de cœur d'agglomération

Le futur pont urbain sera construit à partir de 2009 entre le centre de Compiègne et Margny.



Les plans locaux d'urbanisme (PLU)

Le PLU définit les règles de constructibilité qui s'imposent aux propriétaires. Ils remplacent les plans d'occupation des sols (POS). Les modifications et les révisions des PLU ont continué en 2007.

Ainsi, concrètement, la révision du PLU de La Croix-Saint-Ouen, approuvé en juin dernier, a-t-elle permis de rendre urbanisable l'emprise du futur quartier des Jardins. Ce quartier intégrera un hypermarché Auchan en remplacement du magasin Mammouth de la commune.

Des modifications ont également été apportées à Jaux en lien avec le projet de lotissement de maisons passives, c'est-à-dire de maisons très économes en énergie et à Le Meux pour le futur lotissement du Clos Féron.

A Venette, les modifications ont intégré le projet de reconversion du site industriel Akzo-Nobel, pour créer le Parc technologique des rives de l'Oise.

Les changements survenus à Clairoix et Compiègne ont eu moins d'incidences, et ont été essentiellement réglementaires.

Enfin, deux PLU sont en cours de révision : celui de Jaux et celui de Vieux-Moulin.



Jean Desessart, maire de La Croix-Saint-Ouen, Vice-Président, Président de la Commission de l'aménagement et de l'urbanisme

Les chantiers de l'ARC sont nombreux dans toute l'agglomération.

Des projets, comme le nouveau pont et la redynamisation du cœur d'agglomération, sont des enjeux importants.

Le choix du pont, à l'unanimité, à la suite du concours d'architectes, et le succès des expositions publiques témoignent d'un consensus autour de ce projet.

Cela nous rappelle que l'ARC, depuis sa création en janvier 2005, est un formidable moteur pour de nombreuses opérations : l'aménagement de nouveaux quartiers, tels le quartier des Jardins à La Croix-Saint-Ouen, la restructuration de centre-bourgs, la réalisation de terrains de football, ou encore l'aménagement d'écoles.

L'ARC travaille aussi au développement économique à travers l'aménagement de zones d'activités, comme dernièrement le Parc technologique des rives de l'Oise à Venette, prochainement le parc artisanal des Prés Moireaux à Saint-Sauveur, sans oublier l'achèvement du Parc scientifique et tertiaire à La Croix-Saint-Ouen, avec ses 400 emplois.

Toutes ses missions, l'ARC les assume et les conduit en concertation avec l'ensemble des élus afin d'assurer aux habitants un développement social et économique cohérent et maîtrisé.

Le Service droit des sols

Ce nouveau service de l'ARC a été créé le 1^{er} octobre 2007. Jusque-là la DDE instruisait les dossiers des communes hors Compiègne qui possédait son propre service. Les maires ayant souhaité que l'instruction des dossiers d'urbanisme soit intégrée à l'ARC, ce nouveau service assure désormais pour toutes les communes à l'exception de Venette l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis de démolir, de construire et d'aménager). Les maires demeurent décisionnaires.

Les quartiers d'habitation

A **Le Meux**, l'étude du Clos Féron s'est poursuivie en vue du dépôt d'un permis d'aménager. Ce futur quartier, situé au sud de la rue de la Libération, devrait comprendre une quarantaine de logements. Le programme est essentiellement orienté vers la primo-accession. Les travaux devraient débuter en 2008.

A **Janville**, le Maraiquet regroupera 12 lots à bâtir, sur un chantier qui devrait débuter après l'été 2008. Ces maisons se situeront au pied du Mont-Ganelon, à la sortie de la commune en allant vers Longueil-Annel.

A **La Croix-Saint-Ouen**, le dossier de création du quartier des Jardins a été approuvé le 20 décembre dernier. Auparavant, la consultation préalable avait suscité une large adhésion, notamment auprès des quelque 300 habitants venus assister à la réunion publique. Le projet prévoit la création de 200 logements environ, d'une résidence pour personnes âgées et l'implantation d'un hypermarché Auchan.

Des aménagements paysagers permettront une intégration harmonieuse, avec une coulée verte, un mail planté ou encore un bassin d'infiltration et de promenade. La construction des logements devrait débuter en 2009, pour un achèvement du quartier en 2015.

A **Bienville**, la commune a souhaité engager une étude d'urbanisation pour

un programme d'habitation au nord-ouest du centre-bourg. Une trentaine de logements pourraient être envisagés, ainsi qu'une voie verte reprenant le tracé d'une ancienne voie ferrée.

A **Venette**, la création d'une maison pour adultes autistes est en cours d'étude, en collaboration avec Envol Picardie. Le site retenu est une propriété de l'ARC, au bord de l'Oise, près de Margny-lès-Compiègne.

A **Choisy-au-Bac**, la phase de diagnostic urbain et paysager du secteur du Maubon a été réalisée dans la perspective de la création d'une ZAC. Le programme prévisionnel comprend environ 160 logements ainsi que le déplacement des terrains de football.

A **Clairoix**, le quartier des Tambouraines est quasiment achevé.

La mise en valeur des centre-bourgs

A **Saint-Sauveur**, la réalisation du Parc artisanal des Prés Moireaux permettra le déménagement de petites entreprises du centre-bourg et un réaménagement de celui-ci. Une place de village entourée de logements devrait y être créée et la place de l'église pourrait être remise en valeur par la commune. Ces deux projets ont été bien accueillis par les habitants.

URBANISME

Nouveaux quartiers et centre-bourgs

L'ARC participe à l'aménagement de nouveaux quartiers et des centre-bourgs.



Nouveaux quartiers et centre-bourgs

Le projet de réaménagement du quartier du Bien-Allé à La Croix-Saint-Ouen.

A **Jaux**, la définition précise du réaménagement d'anciens bâtiments de ferme situés dans le centre-bourg à proximité de la salle polyvalente sera connue en 2008. Ce projet offrira également de nouvelles surfaces à des commerces de proximité qui bénéficieront de la requalification de la RD 13 menée par la commune.

A **Vieux-Moulin**, une étude pour le réaménagement du centre-bourg a été réalisée. Les espaces publics pourraient être repensés parallèlement à la restructuration de l'école.

La mise en valeur des quartiers existants

Le quartier du Bien-Allé à **La Croix-Saint-Ouen** fera l'objet de travaux. Les espaces publics et les espaces privés seront clairement identifiés, les accès sécurisés, le stationnement réorganisé.



Jean-Claude Granier, Maire de Saint-Sauveur, Vice-Président, Président de la Commission d'appels d'offres

Depuis 2005, des conventions ont été signées entre les communes et l'ARC, afin de bénéficier d'un service partagé pour les passations des marchés et délégations de service public et d'une aide dans les procédures de précontentieux et le groupement de commandes.

59 procédures et 133 marchés ont été mis en place en 2007 pour un montant de plus de 13,1 millions d'euros. C'est donc un apport important pour nos communes, qui peuvent s'appuyer sur l'efficacité d'une commission et d'un service spécialisés.

L'ARC établit également des marchés pour son propre compte (105 en 2007 pour un montant de 20 millions d'euros). Ces chiffres sont en nette augmentation.

Si le travail de la Commission d'appel d'offres est peu visible, il est néanmoins essentiel pour l'activité et le développement de nos communes et de l'agglomération.



Une Opération programmée d'amélioration de l'habitat (ou OPAH) permet d'aider la rénovation de logements anciens appartenant à des propriétaires privés. Deux OPAH sont en cours dans l'Agglomération de la Région de Compiègne.

La première concerne Compiègne. Elle a été lancée en juin 2004. D'une durée initiale de 3 ans, elle a été prolongée de 19 mois jusqu'à fin 2008. En 2007, cette OPAH a permis de rénover 65 logements pour un montant de subventions de 266 000 euros.

L'OPAH intercommunale (hors Compiègne) a été lancée en juin 2006 et doit durer 3 ans. En 2007, cette OPAH a concerné 87 logements pour un montant total de subvention de 251 000 euros.

Les objectifs de ces deux OPAH sont de :

- proposer à la location des logements à loyer maîtrisé et de qualité.
- remettre sur le marché des logements vacants.
- favoriser l'adaptation des logements aux besoins des personnes âgées ou handicapées.
- lutter contre l'insalubrité et la sur-occupation.

Plusieurs partenaires (Etat, ANAH, ARC) aident financièrement les particuliers dans leur projet de réhabilitation. L'équipe du CAL-PACT, financée par l'ARC, les accompagne dans toutes

leurs démarches : information, recherche de financements et montage des dossiers.

Les façades aussi...

L'ARC souhaite également mettre en valeur le petit patrimoine local et améliorer la qualité des espaces publics. Elle a donc lancé, en complément des OPAH, une «opération façades» en partenariat avec les communes, le Conseil régional de Picardie et la Fondation du Patrimoine.

Les bâtiments construits avant 1949 peuvent bénéficier d'aides pour la réfection de leurs façades visibles depuis la rue. Le montant atteint 30% du coût TTC des travaux, le plafond des subventions étant de 2 000 euros. Huit communes participent à l'opération : Armancourt, Choisy-au-Bac, Clairoix, Jaux, Jonquières, La Croix-Saint-Ouen, Le Meux et Venette.

L'opération façades a été engagée en mai 2007. Au 31 décembre 2007 les façades de trois maisons avaient été rénovées. Les propriétaires ont reçu 6 000 euros de subvention pour 31 183 euros TTC de travaux subventionnables.

Une maison réhabilitée à Jonquières dans le cadre de l'opération façades.

La rénovation de l'habitat ancien

L'ARC aide les propriétaires à réaménager leurs logements grâce à deux Opérations programmées d'amélioration de l'habitat.



Une politique de l'habitat

L'ARC élabore actuellement son Programme Local de l'Habitat (ou PLH) qui, pour une durée de six ans, va définir les objectifs et les principes de sa politique en matière de logement.

Elle a organisé en juin 2007 un séminaire au cours duquel les principaux responsables publics et privés concernés ont mis au point un diagnostic et confronté leurs points de vue autour des thèmes suivants :

- la politique foncière : du réglementaire à l'opérationnel,
- le logement pour les actifs,
- le logement adapté aux personnes âgées et handicapées,
- le logement des personnes défavorisées.

S'appuyant sur ce travail et sur une prospective démographique de l'agglomération, un programme d'actions a été défini.

Le Programme Local de l'Habitat doit être approuvé fin 2008 par le Conseil d'agglomération après avis de l'ensemble des communes.

Il servira de base à la nouvelle convention de délégation des aides à la pierre qui doit être conclue avec l'Etat pour une durée de 6 ans.

Une nouvelle **aire d'accueil des gens du voyage** va ouvrir en juin 2008.

Elle comprendra 75 emplacements équipés de bornes électriques et de branchement d'eau individuels. Six blocs sanitaires avec douches et WC ont été construits, ainsi qu'un bâtiment avec les locaux administratifs d'accueil et le logement du gardien.

La gestion sera, assurée par une société spécialisée. Un gestionnaire-animateur, un agent d'accueil, une conseillère sociale, deux ouvriers et un coordonnateur devraient être affectés à cette mission.

Le temps de séjour sera limité à deux fois trois mois par année civile.



Le chantier de l'aire d'accueil des gens du voyage à Jaux.

L'école Suzanne Lacore à Margny

Le chantier du nouveau bâtiment s'est achevé fin août 2007 pour être prêt à la rentrée scolaire. Il comprend trois classes, une salle des maîtres et des sanitaires.



ves ont été rénovées. Ce chantier a été récompensé pour ses efforts en matière d'économie d'énergie.

Une peinture anticorrosion a été mise sur **la passerelle de Jaux**, qui est passée du vert au gris.

Les terrains de football de Margny-lès-Compiègne (ci-dessous) ont été réalisés pour accueillir des clubs et les stagiaires du Centre Défense 2^{ème} chance.

La réalisation d'un autre terrain a débuté à **Venette**.

Des travaux importants ont aussi été réalisés aux tennis Pompadour, à **Compiègne**, permettant de réaliser des cours couverts.

Des équipements pour les communes

L'agglomération réalise des équipements sportifs et scolaires dans les communes.

Le gymnase de Clairoix

Les travaux terminés en fin d'année ont permis une extension de près de 400 m² avec un club house pour le basket, un local pour les jeunes, une salle pour les aînés, une salle de réception, des cuisines, des sanitaires. La salle de réception a été agrandie et les installations sporti-



Des transports en or

L'Agglomération de la Région de Compiègne est une des seules de France où les bus soient gratuits. Ses transports intercommunaux (TIC) ont reçu en novembre 2007 une Marianne d'or.

Le concours national des Marianne d'or récompense "les bonnes pratiques des élus" et 600 collectivités y participaient.

Les bus gratuits de l'ARC ont assuré près de 6 millions de voyages l'an passé, contribuant à limiter l'utilisation des véhicules individuels et la pollution. De surcroît, ils roulent au Diester®, biocarburant issu de la transformation d'huiles végétales. Utilisé en mélange à 30%, il réduit de 25% les émissions de gaz à effet de serre par rapport aux véhicules roulant au gazole pur.

Les TIC dans 6 communes...

Depuis le 1^{er} octobre 2007 trois nouvelles communes bénéficient, après Compiègne, Margny et Venette, du réseau de bus gratuits. Les lignes TIC 3/4 et 7 sont prolongées jusqu'aux centres-bourgs de Choisy-au-Bac, Clairoix et Jaux. Les horaires retenus correspondent à ceux des salariés de l'agglomération. Quatre aller-retour vers Jaux, Clairoix et Choisy-au-Bac sont assurés chaque jour.

...et des dessertes gratuites dans toute l'agglomération

Depuis octobre également, des cars gratuits desservent les communes de l'agglomération hors Compiègne, Margny et Venette. Un aller-retour le matin et un autre l'après-midi sont assurés jusqu'à Compiègne chaque mercredi et samedi. Les habitants peuvent ainsi se rendre à la gare de Compiègne, où ils trouvent des correspondances avec 5 des 6 lignes de TIC, au marché ou dans les commerces...

Allotic, deux heures plus tôt

Les taxis Allotic desservent l'Agglomération à partir de 7 h le matin. Cet horaire correspond mieux aux heures de travail ou aux départs de train. Cette amélioration devrait renforcer le succès d'un service qui a transporté 10 363 personnes en 2007, soit 10% de plus qu'en 2006.

On réserve par téléphone, la veille au plus tard, une course qui coûtera 1,50 euro. La participation des clients est réduite grâce aux aides de l'ARC. Les taxis se déplacent sur 5 itinéraires prédéfinis reliant 62 arrêts.

Pour réserver, on compose le n° vert gratuit **0 800 100 754** du lundi au vendredi (8h30-12h30 et 13h30-18h) et le samedi (8h30-12h). Le guide Allotic (comme les horaires des bus TIC) est disponible sur le site **agglomeration-compiegne.fr** ou à l'ARC, place de l'Hôtel de ville à Compiègne.



Transports scolaires

A partir du 1^{er} septembre 2008, les élèves des 15 communes qui fréquentent les lycées et les collèges de l'agglomération seront transportés par l'ARC. Son objectif sera de raccourcir la durée des trajets et de limiter les temps d'attente. Les services destinés au lycéens seront ouverts au grand public.

Le versement transport

Les transports de l'ARC sont financés par le versement transport acquitté par les établissements de plus de 9 salariés. En 2007, son taux est de 0,55% à Compiègne et de 0,44% dans les autres communes.

L'ARC est membre du **Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise**, présidé par François Ferrieux. Le SMTCO vise à améliorer l'offre de transports publics.



Laurent Portebois,
Maire de Clairoix, Vice-Président, Président de la Commission des transports

Etre récompensé nationalement pour notre politique de transports est une vraie fierté pour l'ARC. La Marianne d'or, que nous avons reçue, valorise nos bus gratuits et un dispositif de transports à la demande (Allotic) peu onéreux (1,50 euro la course).

Déjà présents à Compiègne, Margny et Venette, les bus gratuits ont été étendus aux 15 communes de l'ARC en octobre dernier. Se rendre gratuitement au marché et dans les lieux culturels ou sportifs de la ville centre est ainsi possible pour tous.

Pour répondre aux attentes des salariés, il a également été décidé d'ouvrir le service Allotic plus tôt. Notre engagement de satisfaire le public le plus large possible est donc respecté.

Une nouvelle étape importante aura lieu en septembre prochain avec le transfert à l'ARC du transport des élèves des collèges et lycées, et ce pour toute l'agglomération. Nous comptons offrir des horaires mieux adaptés.

Avec ces différentes évolutions, nos services de transports continuent à avoir une longueur d'avance, comme l'a démontré la Marianne d'or.

TRANSPORTS

Des transports en or



La collecte des déchets ménagers



L'ARC collecte les déchets ménagers et les déchets issus du tri des 15 communes de l'agglomération. Elle les transporte jusqu'au quai de transfert situé dans la zone industrielle nord de Compiègne qui est géré par le Syndicat mixte de la vallée de l'Oise (SMVO). Celui-ci est, comme l'ARC, présidé par Philippe Marini.

Le SMVO assure le transport par le train, dans des caissons étanches, de ces déchets jusqu'au centre de traitement de Villers-Saint-Paul. Les déchets issus du tri sont envoyés aux filières de recyclage. Les déchets non recyclables sont traités au centre de valorisation énergétique de Villers-Saint-Paul. La chaleur produite par leur combustion est transformée en énergie et en vapeur industrielle.

Afin d'aider les habitants à mieux trier leurs déchets ménagers, l'ARC a recruté en 2007 trois messagères du tri. Elles mènent des actions de sensibilisation dans les écoles et sur le terrain.

Les déchets ménagers arrivent par camions au quai de transfert de la zone industrielle nord de Compiègne...



Bernard Hellal, Maire de Margny-lès-Compiègne, Vice-Président, Président de la Commission de l'environnement et du cadre de vie, délégué à l'aménagement du plateau de Margny

Domaines récurrents dans nos préoccupations aujourd'hui, l'environnement et le développement durable sont des axes incontournables pour l'agglomération.

Ainsi, nous avons poursuivi en 2007 nos efforts pour maintenir la qualité de notre eau et améliorer l'efficacité de notre collecte de déchets.

Moins visibles, mais devenus nécessaires en cas d'orages violents, deux bassins d'orage ont été réalisés pour éviter les débordements des réseaux d'assainissement et la pollution de l'Oise.

Le bassin de Choisy-au-Bac sera d'une autre envergure, puisqu'il aura pour objectif de limiter les crues de l'Aisne.

En matière de gestion de nos rivières, une étape importante est justement en cours, avec la mise en œuvre d'actions liées au Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (Sage).

Face à de tels enjeux, l'agglomération se veut motrice, pour préserver une qualité de vie qui reste un atout appréciable et apprécié.

Contrat de collecte

Le contrat de collecte passée entre l'ARC et les entreprises spécialisées chargées de la collecte arrive à son terme en 2008. Le nouveau marché qui sera passé à la fin de l'année prévoit plusieurs améliorations :

- une collecte des déchets verts le lundi à Compiègne,
- pour les grands ensembles bénéficiant d'une collecte des encombrants, celle-ci aura lieu chaque jeudi et non plus deux fois par mois,



Les trois messagères du tri de l'ARC.

- une collecte des cartons du centre-ville sera effectuée deux fois par jour par un véhicule léger.

La mise en place de ce nouveau marché sera accompagnée d'une campagne de communication destinée aux habitants.

En bref

En 2007, 57 conteneurs à verre défectueux ont été remplacés par des conteneurs insonorisés.

Le SMVO gère également les 3 déchetteries de l'agglomération :

- Compiègne nord : 50, route de Choisy,
- Compiègne-Mercières : 12, chemin de Mercières,
- Clairoix : Parc du Valadan, RD 142.

... où ils sont mis dans des conteneurs étanches et chargés dans des trains en direction du centre de traitement de Villers-Saint-Paul.

La collecte des déchets ménagers



Produire une eau de qualité

L'ARC produit une partie de l'eau potable consommée par les habitants de l'agglomération. Sa distribution est assurée par les communes.

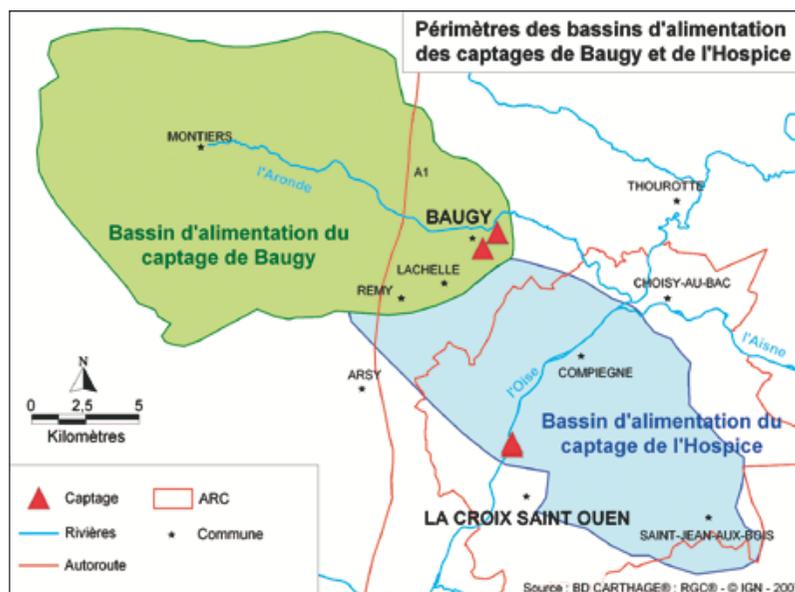
L'eau produite par l'ARC respecte les normes de qualité. Celle provenant du captage de l'Hospice fait l'objet d'un traitement au charbon actif qui élimine les pesticides issus de la nappe de la craie.

La concentration en nitrates augmente au captage de Baugy même si elle reste au-dessous de la norme.

L'ARC entend améliorer la qualité de cette eau et assurer la protection de cette ressource. Pour cela, elle réalise une étude sur les bassins d'alimentation de ses captages (BAC) qui débouchera sur un programme d'actions destiné à limiter les risques de pollution. Le bassin d'alimentation d'un captage correspond aux territoires qui alimentent celui-ci.

Ces actions préventives seront efficaces sur le long terme. Le temps d'infiltration de l'eau dans le sol est en effet très long. Il peut s'écouler une vingtaine d'années entre le moment où elle tombe en pluie et celui où elle est pompée pour la production d'eau potable.

L'étude des bassins d'alimentation des captages se déroule en cinq phases : définition des bassins, étude des sols, étude environnementale, étude des risques et propositions d'actions. Ces dernières concerneront toutes les activités ayant un impact sur la qualité de l'eau : transport, industrie, agriculture, assainissement, gestion des golfs, des jardins publics et familiaux...



L'Aronde à Bienville.



Comment améliorer la qualité des rivières et des eaux souterraines, préserver la biodiversité et maîtriser les inondations ? Le Sage Oise-Aronde devra répondre à ces questions. Ce document de planification est en cours d'élaboration. Il établit des orientations qui déboucheront sur des actions destinées à améliorer la gestion de l'eau.

La préparation du Sage a débuté en 2004. Elle a été menée en concertation avec les représentants des 89 communes du bassin Oise-Aronde. Le projet de Sage a été approuvé en juin 2007 par la commission locale de l'eau, ou CLE, qui réunit les élus, l'Etat, les établissements publics et les usagers. Elle est présidée par Philippe Marini, président de l'ARC.

La consultation des communes a débuté en janvier 2008. D'ici 2009 le Sage devrait être approuvé par la commission locale de l'eau. Un syndicat mixte sera créé pour sa mise en oeuvre. L'enquête publique aura lieu à l'automne 2008.

La première action sera une modélisation des prélèvements dans l'Aronde, rivière sujette aux sécheresses. L'impact des prélèvements destinés à l'alimentation en eau potable, à l'irrigation et à l'industrie sera quantifié pour prévenir les risques de pénurie.

Le Sage encouragera l'entretien des rivières par des techniques respectueuses de l'environnement, l'amélioration des réseaux d'assainissement et des habitats des poissons.

Pour améliorer la gestion de l'eau

L'ARC assure la réalisation du Sage (Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) du bassin Oise-Aronde en partenariat avec l'ensemble des collectivités concernées. Les premières actions débuteront en 2008.

L'assainissement

Améliorer ses performances en matière d'assainissement est désormais l'objectif de l'ARC avec la création des bassins d'orage, du réseau de Bienville et la mise en place d'un assainissement non collectif dans les hameaux.

Les bassins d'orage

Les pluies très violentes que l'on a connues ces dernières années ont provoqué des inondations dans les rues du centre de Compiègne. En effet, les réseaux d'égout, de type unitaire, qui mélangent eau de pluie et eaux usées, ont débordé rejetant des eaux qui se sont déversées dans l'Oise sans traitement.

Les bassins d'orage sont d'immenses cuves de béton enterrées destinées à stocker les eaux de pluie. Ils éviteront ces inondations et diminueront les rejets directs dans l'Oise, limitant ainsi la pollution de la rivière.

Ces bassins sont construits suivant la technique dite des «parois moulées». Ce sont des cylindres creux, en béton armé, de 25 mètres de diamètre et de 15 mètres de profondeur environ.

Quatre ouvrages de ce type sont prévus à Compiègne. Deux d'entre eux ont été achevés début 2008. Ils sont situés rue Eugénie-Louis et place du 5^{ème} Dragons.

L'investissement est de 6,5 millions d'euros pour les deux bassins de la place du 5^{ème} Régiment de Dragons et de la rue Eugénie-Louis. Le financement est assuré à 60% par l'ARC et la ville de Compiègne intervenant à parts égales, à 35% par l'Agence de l'eau Seine-Normandie et à 5 % par le Conseil général de l'Oise.

Le coût total des 4 bassins sera de 15 millions d'euros.

En complément de ces quatre ouvrages, le réseau existant sera renforcé pour un coût évalué à 5 millions d'euros. L'investissement total dans la lutte contre les débordements du réseau d'assainissement s'élève donc à 20 millions d'euros.



Schéma de fonctionnement d'un bassin d'orage.

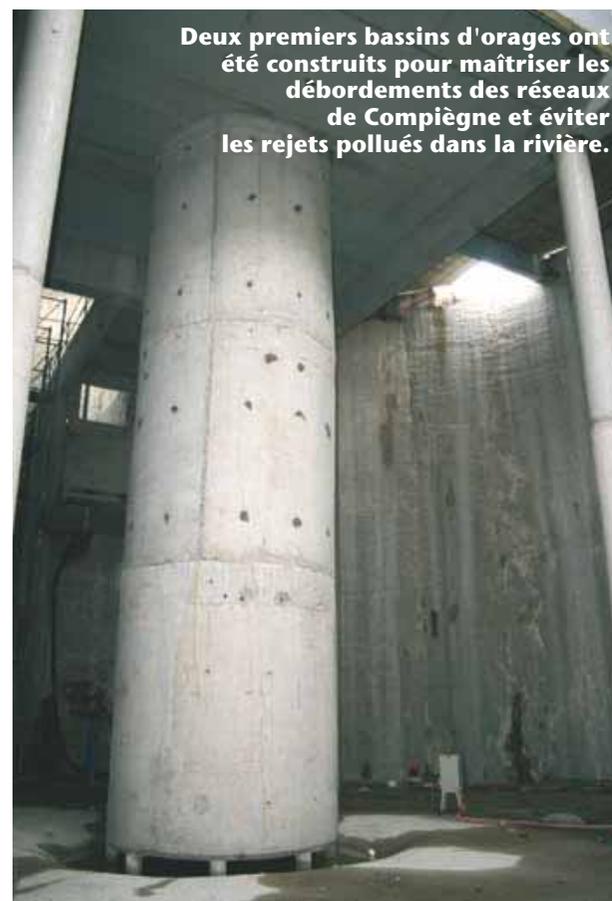
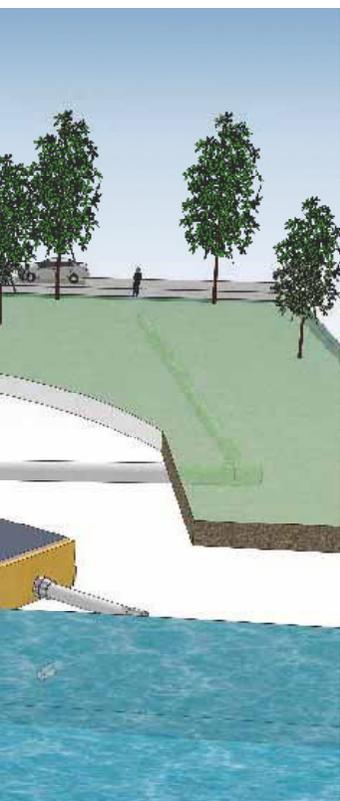
Un réseau à Bienville

En mars 2008, l'ARC a engagé la réalisation du réseau de collecte des eaux usées de Bienville. Il représente plus de 4000 mètres linéaires de réseau, 166 raccordements et 5 postes de refoulement. Les eaux usées seront ensuite envoyées vers la station d'épuration de Clairoix pour y être traitées. Le coût de ce chantier qui doit durer un an est de 19 millions d'euros et il est financé par l'ARC, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil général de l'Oise.

L'assainissements non collectif

Dans le cadre de son SPANC (service public d'assainissement non collectif) l'Agglomération de la Région de Compiègne réhabilite, début 2008, 32 installations d'assainissement aux hameaux de Bouquy, Montplaisir et Bois d'Aiguisy, à Jaux et à Jonquières. Les installations d'assainissement autonome existantes sont supprimées et remplacées par des filières conformes à la réglementation.

Le coût de ce chantier est d'environ 450 000 euros financés par l'ARC avec une participation des propriétaires. Le Conseil général apporte 1000 euros par installation, soit 32 000 euros au total. Les travaux seront achevés début juillet 2008.



Deux premiers bassins d'orages ont été construits pour maîtriser les débordements des réseaux de Compiègne et éviter les rejets pollués dans la rivière.

L'assainissement

Prévenir les inondations

Pour limiter l'ampleur des crues, l'ARC réalise un bassin d'atténuation des crues au lieu-dit Les Muids, à Choisy-au-Bac.

Le bassin d'atténuation des crues, d'une capacité d'un million de mètres cubes aura un double objectif :

- pour 40% de son volume : compenser les remblais prévus au Parc scientifique et tertiaire à La Croix-Saint-Ouen et la protection des habitations et des entreprises de Choisy-au-Bac et de Margny-lès-Compiègne ;
- pour 60% de son volume : atténuer les crues. Cette partie du bassin ne se remplira qu'au moment du pic de crue, qui est le plus dévastateur.

Ce projet s'inscrit dans un programme plus large mené par l'Entente Oise-Aisne (organisme public dont l'objet est de réduire les dommages dus aux crues le long des deux cours d'eau) à l'échelle du bassin-versant. Son objectif est d'additionner l'impact de plusieurs bassins le long de l'Aisne et de l'Oise pour réduire sensiblement la hauteur des crues.

Le projet de Choisy-au-Bac est réalisé en 4 tranches :

- La première, au printemps 2007, a permis de placer deux séries de 9 buses sous les routes départementales 66 et 130 qui mènent à Choisy-au-Bac. Ces routes faisaient barrage à la crue. Les buses permettront de rétablir le passage de l'eau de l'Aisne tout en laissant les routes praticables.

Parallèlement, des vannes ont été installées, entre l'Aisne et l'étang des Cygnes et entre l'étang des Cygnes et le futur



Jean-Noël Guesnier,
Maire de Choisy-au-Bac,
Vice-Président, Président
de la Commission de
l'équipement, délégué à
la lutte contre les inondations

C'est sans aucun doute un des chantiers les plus conséquents de l'Agglomération. La construction du bassin d'atténuation des crues à Choisy-au-Bac est un projet d'envergure, nécessaire pour le développement et la protection de notre territoire. Il a fait l'objet d'une présentation publique à Choisy en mars 2007. La pose de buses pour mettre hors d'eau les RD 130 et 66 a été la première réalisation de ce projet à long terme.

L'ARC, c'est aussi des chantiers moins ambitieux, mais néanmoins importants dans la vie de nos communes.

On peut par exemple évoquer le nouveau bâtiment de l'école Suzanne Lacore à Margny-lès-Compiègne, l'extension du gymnase de Clairoux, la réalisation de bassins d'orage à Compiègne, le chantier des tennis Pompadour à Compiègne, les terrains de football de Margny-lès-Compiègne ou encore la réalisation de pistes cyclables entre Le Meux et Rivecourt et entre le lycée Charles-de-Gaulle et le hameau de Mercières à La Croix-Saint-Ouen.

Les réalisations sont donc très variées sur notre territoire, afin d'accompagner au mieux notre développement et d'améliorer le quotidien des habitants.

bassin. Ces vannes permettront de remplir au moment souhaité le bassin par gravité. Cette première tranche a coûté 1,2 million d'euros.

- La deuxième tranche de travaux va bientôt démarrer. Elle prévoit :

- l'abaissement du niveau de la rive gauche de l'Aisne à l'aval du pont de Choisy-au-Bac ainsi que son aménagement paysager. Cet abaissement est destiné à faciliter l'écoulement de l'Aisne en cas de crue. Les arbres remarquables seront conservés et de nouveaux sujets seront plantés, pour préserver l'aspect naturel de la rive. Des pontons paysagers, un cheminement piéton éclairé et des places de stationnement seront également créés.

- l'élargissement, sous le pont de Choisy-au-Bac, du lit de l'Aisne qui est rétréci par le passage de la piste cyclable en remblai. La piste cyclable sera reconstruite sur pilotis, afin de ne pas constituer un obstacle à la crue.

Les travaux sont estimés à 1 million d'euros.

- La troisième tranche débutera en 2009 avec l'exploitation de la carrière qui permettra le creusement du bassin et, au fur et à mesure, la réalisation des endiguements.

- La quatrième tranche verra le réaménagement du bassin (vers 2011). Celui-ci permettra :

- de créer des milieux humides variés.
- de proposer des activités de sports et de loisirs basées sur l'environnement et l'eau.

Le projet SAND :

Depuis 2003, le bassin de Choisy est intégré au projet européen SAND. Celui-ci a développé une approche globale de la gestion des crues reposant sur la réhabilitation de carrières. Cinq responsables de projets pilotes français, allemand et hollandais ont coopéré pendant cinq ans. SAND est partiellement financé par le programme européen Interreg 3B. Il se termine en 2008 par une manifestation organisée à Paris et à Choisy-au-Bac.

Prévenir les inondations



Le futur bassin d'atténuation des crues.

Des paysages à protéger

La protection et la mise en valeur des paysages sont une priorité de l'agglomération pour la qualité de vie des habitants.



Depuis 2005, des bandes fleuries, semées par les agriculteurs, colorent en été les bords des routes de l'agglomération. Elles sont très appréciées des automobilistes qui s'arrêtent pour cueillir les fleurs.

L'agglomération élabore actuellement une charte paysagère. Ses propositions concerneront notamment :

- l'arrivée dans l'agglomération par la RN31 en venant de Beauvais,
- la transformation du boulevard sud de Compiègne en boulevard urbain lorsque l'achèvement de la rocade nord-est l'aura libéré de la circulation des camions,
- le plateau de Margny.

Les panneaux de publicité sauvage déparent trop souvent les entrées de communes. L'agence d'urbanisme et de développement Oise-la-Vallée a été chargée par l'ARC de réfléchir à la façon de les éliminer. Ayant constaté que la réglementation nationale était méconnue et de ce fait mal appliquée, elle a rédigé un guide pratique de l'affichage publicitaire, très pédagogique, qui expose ces règles et les sanctions qui les accompagnent. Il a été remis en 2007 à l'ensemble des maires de l'ARC ainsi qu'aux partenaires de l'agglomération.

La seconde étape de cette démarche est d'élaborer, pour une des communes de l'ARC, un règlement local de publicité qui pourrait servir par la suite à celles qui le souhaiteront. Jaux a été choisi, car la situation de ce village-rue, traversé par de grands axes de communication et possédant de grands équipements commerciaux, est un bon exemple des questions qui se posent. Ce travail est en cours.



Thierry Hochet, Maire de Bienville, Vice-Président délégué à la promotion touristique

Le Compiégnois à la chance d'être doté d'un patrimoine enviable. Nous avons à développer ces atouts pour valoriser notre agglomération et profiter des retombées économiques.

Des actions ont été engagées, dont la plus importante est la définition d'un Schéma de Développement Touristique pour le Pays compiégnois. Le Pays regroupe les Communautés de communes de la Plaine d'Estrées, de la Basse Automne et du Canton d'Attichy, l'ARC et la commune de Lachelle. Ce schéma déterminera une stratégie cohérente de développement du patrimoine touristique pour tout ce territoire.

D'autres actions vont se concrétiser avec la sortie imminente d'un dépliant touristique, réalisé avec l'Office de Tourisme de Compiègne.

Le tourisme est l'affaire de tous et réclame une implication des élus, professionnels et habitants. Venez découvrir et faites partager notre patrimoine.



Le château de Pierrefonds est avec le château et la forêt de Compiègne un site touristique majeur du Pays compiégnois.

Compiègne et les communes de l'Agglomération disposent d'un patrimoine considérable, qui, dans la perspective d'une politique touristique, nécessitera d'être mis en valeur.

L'étude en cours s'appuiera sur un état des lieux pour proposer une stratégie globale et cohérente. Celle-ci débouchera sur un ensemble d'actions destinées à être mises en œuvre par les collectivités.

Des domaines d'actions sont d'ores et déjà identifiés : le tourisme vert, de mémoire, historique, fluvial, mais aussi le tourisme d'affaires, qui pourrait devenir un des axes stratégiques du Compiégnois...

La réalisation du Mémorial de l'Internement et de la Déportation de Royallieu, inauguré en février 2008, s'inscrit dans cette démarche. Des projets sont d'ores et déjà à l'étude :

- le transfert aux Haras Nationaux d'une partie des collections du Musée de la Voiture du château de Compiègne,
- la réhabilitation du Prieuré de Saint-Pierre en Chastres. Ce projet est commun à l'ARC, à l'ONF et au Festival des Forêts,
- la réalisation de haltes fluviales à Jaux et à Janville,
- le développement d'un centre de congrès à Compiègne.

Pistes cyclables et paysages

Les pistes cyclables font partie des atouts touristiques du Compiégnois.

Aujourd'hui le réseau de l'Agglomération compte 57 km et 10 pistes à travers la forêt et le long des rivières. Deux nouvelles pistes ont été inaugurées à l'automne 2007.

La piste Le Meux-Rivecourt, longue d'1,2 km, suit le bord de l'Oise et rejoint le réseau de la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées (18 km de pistes et 6 circuits balisés d'une longueur totale de 101 km). Côté ARC, elle prolonge la piste menant à Le Meux et celle qui, après avoir traversé le pont du Bac, conduit à La Croix-Saint-Ouen et Compiègne.

À terme, cette nouvelle piste permettra de rejoindre Compiègne par le bord de l'Oise via Armancourt, Jaux, Venette et Margny. D'ici 2009, la piste Le Meux-Jonquières sera achevée et, en 2010, il sera possible de rejoindre facilement le nouveau pont urbain en suivant la rive droite à vélo. Le pont comportera de larges espaces pour les piétons et les vélos.

C'est pour répondre à la demande des élèves du lycée Charles-de-Gaulle et des habitants du hameau de Mercières, qu'une piste sécurisée a été aménagée en 2007 entre le lycée Charles-de-Gaulle et le Hameau de Mercières. Une zone 30 a été réalisée aux abords de l'hôtel Mercure et des barrières de sécurité posées pour la traversée la RD 200 avant le carrefour Jean-Monnet.

Début 2008, la piste qui va de Choisy-au-Bac à l'étang du Carandeu a été prolongée jusqu'à la clairière de l'Armistice.

TOURISME

Pour un développement touristique

Le tourisme pourrait constituer l'un des moteurs du développement du Compiégnois et avoir des retombées économiques importantes. C'est pourquoi l'Association du Pays Compiégnois mène une réflexion sur ce thème.

La piste cyclable Le Meux-Rivecourt rejoint la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées.



L'ARC en chiffres



La population de l'agglomération

Le dernier recensement exhaustif de la population date de 1999. Le mode de recensement adopté par l'INSEE depuis cette date ne permet pas de disposer d'un chiffre «officiel» de la population de l'ARC.

– pour les communes de moins de 10 000 habitants : le recensement exhaustif est effectué à des dates différentes

– à Compiègne, commune de plus de 10 000 habitants, un recensement annuel d'un échantillon de 8% des logements est effectué chaque année depuis 2004. Une estimation réajustée est publiée chaque année.

Néanmoins, dans le cadre de l'élaboration du Programme Local de l'Habitat, une combinaison des résultats de l'INSEE pour les communes recensées et des bases de données fiscales pour les autres donne un résultat voisin (+0,4% par an) avec une population estimée à 70 700 habitants au 1^{er} janvier 2006.

Cette croissance de la population de l'ARC est très proche des objectifs fixés par le Schéma directeur.

Huit emplois gagnés pour un emploi perdu

Depuis 2000, les 13 parcs d'activités de l'ARC ont accueilli environ 10 000 emplois.

L'agence d'urbanisme et de développement Oise-la-Vallée note «l'essor

spectaculaire» de l'emploi salarié privé dans l'Agglomération de la Région de Compiègne. Depuis 1999, elle a gagné près de 3 300 emplois salariés privés, ce qui correspond à une hausse de 12,6%, beaucoup plus élevée que celle de l'ensemble du département (+5%). Entre 1999 et 2006, les entreprises de l'ARC ont créé 3 766 emplois supplémentaires dans les secteurs des services, du commerce et de la construction et en ont perdu 448 dans l'industrie. Cela correspond à huit emplois gagnés pour un emploi perdu.

Le chômage recule comme dans toute la France

Le taux de chômage diminue dans le Compiégnois. Il était de 7,5% en juin 2007. Le taux national était de 8% à la même date. Le nombre de demandeurs d'emploi du Pays Compiégnois a décliné de 18 % entre septembre 2006 et juin 2007. Ceci représente une diminution de près de 900 personnes.

Des étudiants plus nombreux

En septembre 2008 les 3400 étudiants seront rejoints par 500 étudiants de l'ESCOM dont l'école s'installe à Compiègne. L'UTC comptera également de nouveaux étudiants dans le cadre du partenariat mis en place avec la Chine et de la création de nouvelles filières.

Le compte administratif 2007

Dépenses (En milliers d'euros)		Recettes (En milliers d'euros)	
Annuité de la dette (capital et intérêts)	9 408	Excédent reporté et réserves	14 530
Déficit reporté	6 838	Emprunts nouveaux	8 919
Investissement : Acquisitions	5 272	Subventions d'investissement	4 887
Etudes	817	Ventes de terrains	1 743
Travaux	17 623	Fonds de compensation pour la TVA	1 015
<i>Fonctionnement :</i>		<i>Fonctionnement :</i>	
Transports	4 216	Dotations de l'Etat	11 634
Déchets ménagers	6 049	Subventions de fonctionnement	4 332
Résidence pour personnes âgées	188	Versement Transport	3 409
Aérodrome	21	Taxes d'enlèvement des ordures ménagères	6 624
Service Assainissement, SPANC, Eau	313	Loyers Résidence pour personnes âgées	286
Frais de personnel	2 978	Taxe Professionnelle Unique	23 024
Reversement aux communes	16 890	Redevance d'assainissement	3 556
Service incendie	2 825	Vente d'eau	1 401
Autres dépenses de fonctionnement	24 890	Autres recettes	18 631
Total Général	98328	Total Général	103 991
		Solde excédentaire	5 663

Le compte administratif de l'ARC dégage en 2007 un excédent de 5,6 millions d'euros. Cet excédent constitue une marge de manoeuvre qui permettra de réaliser les investissements importants de l'agglomération. Le taux de taxe professionnelle unique, qui est un des plus bas de France, peut être maintenu en 2008 à 11,85 % et la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) est à nouveau en baisse, passant à 8,7%.

Les investissements 2007

En 2007, le montant des investissements (acquisitions, études, travaux) réalisés par l'ARC s'est élevé à 23,7 millions d'euros.

Les dépenses les plus importantes ont concerné les bassins d'orage et la rocade nord-est, les parcs d'activité et notamment le parc technologique des rives de l'Oise, le nouveau pont urbain, les quartiers d'habitation, le bassin d'atténuation des crues de Choisy-au-Bac, la résidence étudiante et le gymnase de Clairoix.

En milliers d'euros

Dépenses

Parcs d'activités	1 923
Quartiers d'habitation	1 397
Rocade Nord-Est	2 821
Administration, CPI, Police	313
Bassin d'atténuation des crues	1 302
Aire des gens du voyage	1 427
Nouveau pont urbain	1 459
Etudes d'urbanisme (POS, PLU...)	41
Ecole Suzanne Lacorre	481
Ecole de la Prairie	71
Gymnase de Clairoix	1 000
Piste cyclable de Rivecourt/Le Meux	152
Terrains de football de Margny	960
Terrain de football de Venette	118
Tennis Pompadour	322
Parc technologique des Rives de l'Oise	568
Résidente étudiante	1 268
Banque alimentaire	394
Réfection passerelle de Jaux	112
Rénovation des voieries dans les zones	139
Aérodrome de Margny	14
Réseau d'assainissement et bassins d'orages	4 994
Réseau d'eau potable	67
Construction déchetterie	323
Réserves foncières	386
Déficit reporté	6 780
Remboursement du capital de la dette	7 216

Total

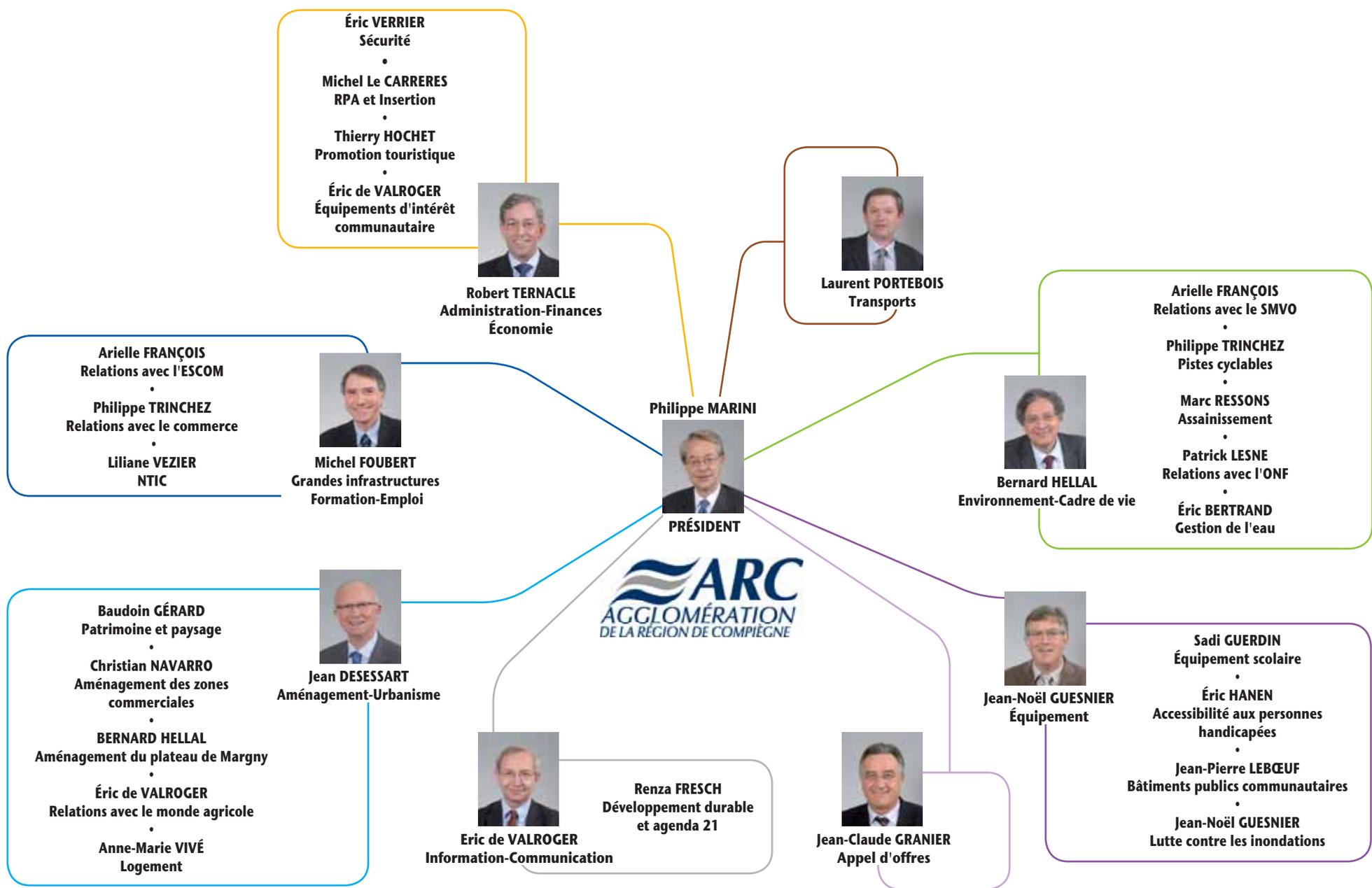
36 048

Recettes

Emprunts nouveaux	8 919
Subventions d'investissement	4 887
Excédent reporté, Fonds de compensation pour la TVA	14 144
Ventes de terrains aménagés	701
Ressources propres	7 397

Total

36 048



LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE L'ARC

Armancourt



**Eric
BERTRAND**
Vice-Président
de l'ARC

Brigitte CUGNET
(suppléant)

Hervé MORVAN
(suppléant)

Bienville



**Thierry
HOCHET**
Vice-Président
de l'ARC

Christophe DEMANGEOT
(suppléant)

Philippe GUAY
(suppléant)

Choisy-au-Bac



**Jean-Noël
GUESNIER**
Vice-Président
de l'ARC



Thérèse-Marie
LAMARCHE

Bernard MARQUETTE
(suppléant)



Michel
LAMORT

Pierre POILANE
(suppléant)

Clairoix



**Laurent
PORTEBOIS**
Vice-Président
de l'ARC



Roland
VENDERBURE

Emmanuel GUESNIER
(suppléant)

Bruno LIVET
(suppléant)

Compiègne



**Philippe
MARINI**
Président
de l'ARC



**Eric de
VALROGER**
Vice-Président
de l'ARC



Michel
FOUBERT



Evelyse
GUYOT



Sylvie
OGER



Richard
VELEX

Oumar BA
(suppléant)



Michel
le CARRERES



Arielle
FRANÇOIS



Eric
HANEN



Christian
TELLIER



Eric
VERRIER

Jean-François CAUX
(suppléant)



Michèle
le CHATELIER



Marie-Claire
GARREAU



Nicolas
LEDAY



Philippe
TRINCHEZ



Liliane
VEZIER

Jacqueline LIENARD
(suppléant)



Joël
DUPUY
de MERY



Marie-France
GIBOUT



Marie-Christine
LEGROS



Françoise
TROUSSELLE



Anne-Marie
VIVÉ

Régis de MONTGOLFIER
(suppléant)

Janville



**Sadi
GUERDIN**
Vice-Président
de l'ARC

Philippe BOUCHER
(suppléant)

Corinne CARLIER
(suppléant)

Jonquières



**Baudouin
GERARD**
Vice-Président
de l'ARC

Catherine CARLUY-FOURNIER
(suppléant)

Nicole LHERITIER
(suppléant)

Jaux



Christian NAVARRO
Vice-Président
de l'ARC



Jean-Pierre
BETEGNIE

Jacques BLASSET
(suppléant)

Olivier RICHARD
(suppléant)

Le Meux



Robert TERNACLE
Vice-Président
de l'ARC



Evelyne
LE CHAPELLIER

Marie-Paule BLIN
(suppléant)

José SCHAMBERT
(suppléant)

Saint-Jean-aux-Bois



Jean-Pierre LEBOEUF
Vice-Président
de l'ARC

Philippe LUISIN
(suppléant)

Dominique MICHEL
(suppléant)

Saint-Sauveur



Jean-Claude GRANIER
Vice-Président
de l'ARC



Claude
GERBAULT

Daniel CARBONNIER
(suppléant)

Jean-Claude PICARD
(suppléant)

La Croix-Saint-Ouen



Jean DESESSART
Vice-Président
de l'ARC



Louis
PERRIER

Jacqueline FERRADINI
(suppléant)



David
GUERIN



Philippe
VALLEE

Eric SELTZER
(suppléant)

Margny-lès-Compiègne



Bernard HELLAL
Vice-Président
de l'ARC



Christine
MULLER

Rachida EL AMRANI
(suppléant)



Joël
COLLET



Marc
RESSONS

Jean-Paul HERBET
(suppléant)



Yannick
LECLERE

Marylène HIMEDA
(suppléant)

Nathalie LEY NGARDIGAL
(suppléant)

Venette



Renza FRESCH
Vice-Président
de l'ARC



Stéphane
COVILLE

Michel RAVASIOI
(suppléant)



Didier
LOYE

Michel ZWICK
(suppléant)

Vieux Moulin

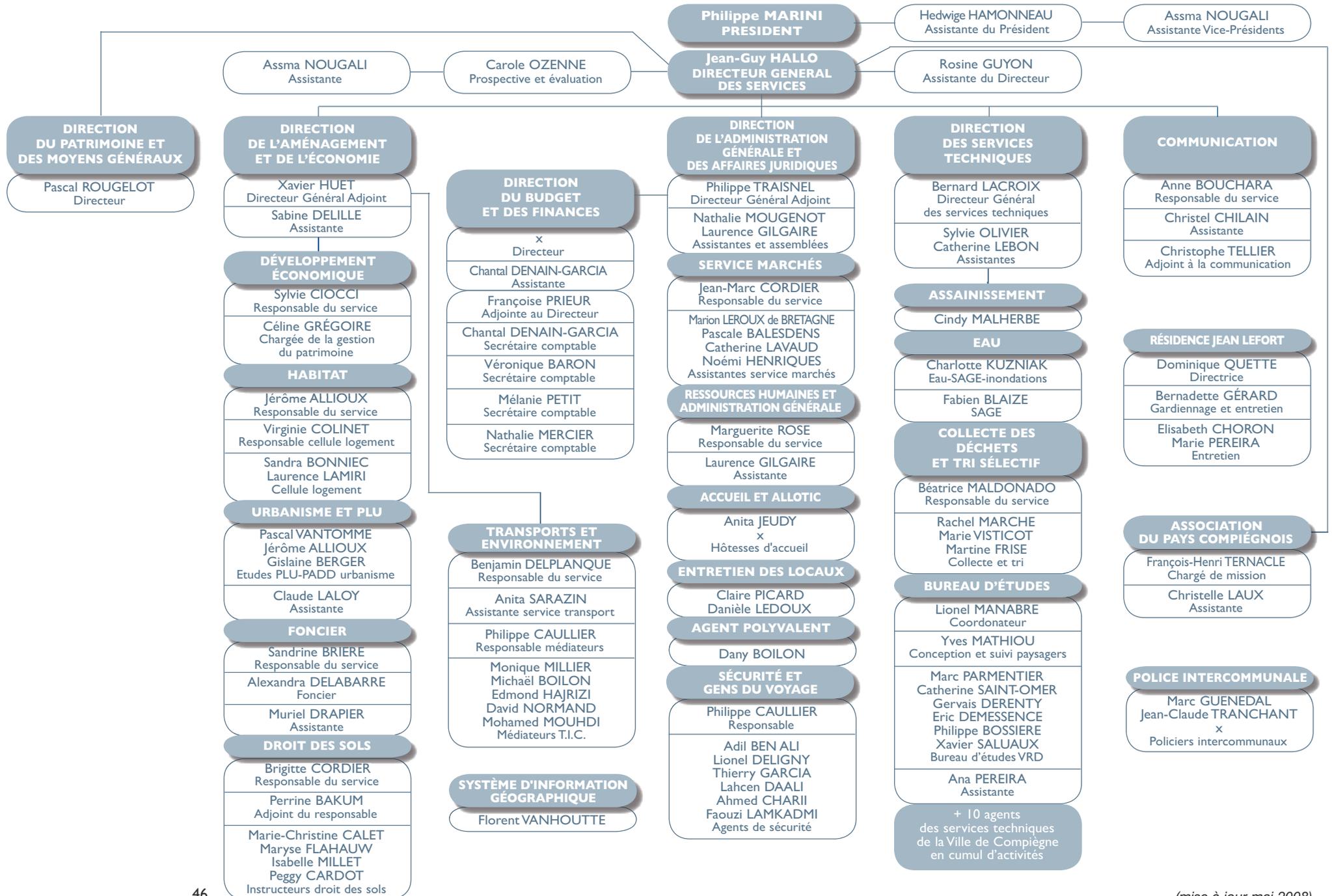


Patrick LESNE
Vice-Président
de l'ARC

Dominique CIAVATTI
(suppléant)

Bernard DEFOOR
(suppléant)

LES SERVICES DE L'ARC





La Croix-Saint-Ouen
Maire : Jean Desessart



Le Meux
Maire : Robert Ternacle



Margny-lès-Compiègne
Maire : Bernard Hellal



Saint-Jean-aux-Bois
Maire : Jean-Pierre Leboeuf



Saint-Sauveur
Maire : Jean-Claude Granier



Venette
Maire : Renza Fresch



Vieux-Moulin
Maire : Patrick Lesne

